

EIRL DEVRAINNE AUTO MOTO ÉCOLE AZUR
SIRET : 384 511 432 000 39
devrainne.laurence@akeonet.com
TEL : 03.20.22.14.45

Agrément préfectoral : E 0405913760
Code NAF : 8553Z

Programme de formation au perfectionnement 125

1) Préambule

Le perfectionnement 125 autorise la conduite des motocyclettes ou scooter dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme. Les L5E sont également éligibles à la formation. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge et le fait d'avoir plus de 2 ans de permis B.

2) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

EIRL DEVRAINNE AUTO MOTO ÉCOLE AZUR

Adresse : 141 rue du Bourg 59130 LAMBERSART

Adresse électronique : devrainne.laurence@akeonet.com

Téléphone : 03.20.22.14.45

Siret : 384 511 432 000 39

Agrément préfectoral E 04 05 91 37 60

Code NAF : 8553Z

Gérant : Madame DEVRAINNE Laurence

Responsable des relations avec les élèves : Madame DEVRAINNE Laurence

141, rue du Bourg 59130 LAMBERSART

3) Les pré-requis

- avoir minimum 20 ans
- Être titulaire du permis B depuis 2 ans minimum ou avoir obtenu le permis avant le 1 Mars 1980.

La conduite des véhicules de catégorie A1 est autorisée sous réserve d'être titulaire de l'un des permis suivants :

- A ;
- A2, A3, A ancienne définition ;
- B : voir conditions ci-dessous ;
- C, C1, C limité (délivré avant le 1^{er} juillet 1990) ;
- D (délivré avant le 1^{er} juillet 1990) ;
- Licence de circulation délivrée avant le 1^{er} avril 1958.

Équivalences Permis B - Permis A1 : les modalités depuis le 1er janvier 2011

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ (L3e) ou un tricycle à moteur (L5e plus communément appelé scooter à trois roues) de plus de 50cm³, quelle que soit sa puissance, ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures, sauf les personnes pouvant présenter un relevé d'information d'assurance de moins de 5 ans couvrant l'usage de l'un ou l'autre de ces véhicules durant la période considérée. Les titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1er mars 1980 sont exonérés de la formation 7 heures uniquement s'ils souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de moins de 125 cm³.

Depuis le 19 janvier 2013, il est en plus nécessaire, pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15 kW, d'être âgés de 21 ans révolus.

Cette formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur (L5e).

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B souhaitant acquérir une motocyclette de cylindrée comprise entre 50 et 125 cm³ ou un tricycle à moteur L5e.

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans. Néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Les titulaires du permis B ayant assuré une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1^{er} janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

4) La durée de la formation

- 7 heures dans le cas d'une formation qualifiante pour les conducteurs évoqués précédemment.

(2h de théorie, 2h de plateau et 3h de circulation)

5) Programme : la formation pratique et théorique de 7 heures en détail

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces sept heures de théorie et de pratique sont également l'occasion de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

141, rue du Bourg 59130 LAMBERSART

EIRL DEVRAINNE AUTO MOTO ÉCOLE AZUR
SIRET : 384 511 432 000 39
devrainne.laurence@akeonet.com
TEL : 03.20.22.14.45

Agrément préfectoral : E 0405913760
Code NAF : 8553Z

2 heures de théorie

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont consacrées à un enseignement théorique. Le programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les dangers de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

La personne en formation est sensibilisée à l'importance de se rendre détectable auprès des autres usagers, de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). L'élève apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une trace de gasoil, au passage d'un ralentisseur, à la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques.

Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs contre les obstacles fixes présents dans certains aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau »)

Ces 120 minutes sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée d'accélérateur, système de freinage. La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps, à monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter. Le futur usager d'une motocyclette légère ou d'un tricycle à moteur est enfin sensibilisé à bien positionner son regard. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

Et 3 heures de pratique en circulation

Cette dernière partie de la formation de 7 heures se fait en et hors agglomération.

À l'issue des 3 heures, le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse à la circulation, de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité. Il doit enfin savoir négocier un virage correctement.

141, rue du Bourg 59130 LAMBERSART